

Code de vie 2026-2027

Préambule

L'école du Boisé-Fabi a comme objectif la réussite de tous. Afin d'atteindre cet objectif, il est impératif d'offrir un climat d'apprentissage et d'enseignement qui favorise l'exécution du travail scolaire ainsi que le développement des habiletés sociales. C'est pourquoi les règles ci-dessous ont été édictées. Elles encadrent la façon dont les élèves et les adultes doivent interagir entre eux. Tout cela permet de garantir un milieu sain, sécuritaire et bienveillant pour tous!

Tous les membres du personnel interviennent auprès de **tous** les élèves de l'école. En effet, l'intervention bienveillante de l'ensemble des adultes est nécessaire à l'accomplissement de cette mission. À Boisé-Fabi, un enfant est l'élève de tous!

Les règles sont soutenues par les valeurs inscrites au projet éducatif

Respect Être bienveillant envers les autres et moi-même, suivre les consignes, prendre soin des autres en utilisant des actions et des paroles convenables.

Fierté S'accomplir, en surmontant ses propres défis pour renforcer sa confiance en soi et sa motivation.

Ouverture Accepter la différence et faire preuve d'ouverture à ce qui m'est proposé pour me développer.

Tous les élèves ont droit :	Pour y arriver, les élèves doivent :
Au respect et à l'ouverture Le droit à son opinion et son point de vue ainsi qu'au respect de son nom, de sa réputation et de sa vie privée.	D'avoir des attitudes, des paroles et des gestes qui sont respectueux et appropriés envers le personnel et les autres élèves de l'école, en personne ou sur les réseaux sociaux D'utiliser <i>Madame, Monsieur</i> et le vouvoiement lorsque je m'adresse aux adultes de l'école. D'accueillir les différences et les idées de tous D'utiliser un ton de voix poli De régler ses conflits de façon pacifique De faire des messages clairs
À un enseignement de qualité et À un climat propice aux apprentissages Le droit de recevoir un enseignement de qualité dans un environnement physique sain et dans un climat favorable à l'apprentissage.	D'arriver à l'heure. D'apporter en classe tout le matériel requis. D'exécuter les activités scolaires demandées par les enseignants. De remettre des travaux de qualité dans les délais prescrits De participer activement à ses apprentissages et à l'évaluation de ceux-ci. De persévérer D'accepter l'aide proposée
	De participer positivement et d'avoir des attitudes agréables. De suivre en tout temps les consignes données par les adultes et d'ajuster son comportement De reconnaître ses responsabilités dans ses apprentissages et ses actions. D'être calme et centré sur la tâche.

Tous les élèves ont droit :	Pour y arriver, les élèves doivent :
À la sécurité et à la protection Le droit à l'aide, à la protection et à la sécurité.	De circuler calmement en marchant dans l'école De dénoncer tout acte de violence ou d'intimidation produit envers lui-même ou les autres. De rester dans les limites de l'école De circuler sur les trottoirs aux abords de l'école
Au respect des biens	De laisser ses objets personnels à la maison De respecter les biens des autres. De contribuer à garder propres et en ordre tous les lieux ainsi que le matériel de l'école. EN AUCUN CAS, LE CELLULAIRE N'EST AUTORISÉ SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE ET À L'ÉCOLE. ** Il sera confisqué par l'adulte de l'école et le parent devra venir le récupérer.
À l'épanouissement de son potentiel	De participer aux activités scolaires D'adopter une hygiène personnelle adéquate. De respecter le code vestimentaire (Annexe 1). D'avoir une saine alimentation (Annexe 2)

Comportements et échanges interdits en tout temps

Ces manquements majeurs comportent des éléments de danger ou d'illégalité : Vandalisme, Vol, Violence * (bataille, intimidation, cyber intimidation, menace, extorsion, voie de fait, etc.), Possession, consommation ou vente de drogue ou d'alcool ou de cigarettes* Se référer aux protocoles de l'école et du CSSRS, Port d'arme ou d'imitation d'arme, Manque de respect (paroles et gestes), Etc.

- La direction peut fouiller un casier (propriété de l'école) et des effets personnels si elle juge cette action nécessaire.
- Une intervention de l'école est nécessaire lorsque ces comportements se passent dans l'environnement scolaire ou virtuel.

•
EN AUCUN CAS, LE CELLULAIRE N'EST AUTORISÉ SUR LE TERRAIN DE L'ÉCOLE ET À L'ÉCOLE. ** Il sera confisqué par l'adulte de l'école et le parent devra venir le récupérer.

Tout élève qui adopte ces comportements fera face aux sanctions disciplinaires et aux mesures de suivi énumérées ci-dessous après analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité) :

- Arrêt d'agir
- Réflexion
- Rencontre de médiation (geste de réparation)
- Retrait
- Suspension interne ou externe
- Rencontre avec la direction en présence ou non des parents
- Plainte policière
- Références à des services internes ou externes
- Ou toute autre mesure disciplinaire pertinente selon la situation

Engagement

J'ai pris connaissance du code de vie de mon école. Je comprends que :

- je dois être responsable afin d'assurer ma sécurité et celle des autres.
- je dois jouer mon rôle d'élève pour favoriser ma réussite;
- je dois respecter les règles de l'école pour créer un climat sain, sécuritaire et agréable.

Ma signature: _____ 

J'ai pris connaissance de ton engagement et je t'assure de mon soutien tout au long de l'année pour t'aider à respecter le code de vie.

Signature du parent : _____ 